



Déclaration liminaire des élu.e.s CGT
au CSAL FS et CSAL des 1 et 2 juillet 2025

Monsieur le président

Les élu.e.s dénoncent le choix scandaleux de Bercy sur l'opérateur concernant la santé et la prévoyance obligatoire au 1 janvier 2026.

En choisissant cet opérateur assurantiel privé ALAN, entreprise privée à but lucratif, c'est tout un pan de notre histoire mutualiste qui s'effondre.

C'est une attaque sans précédent sur la conception française d'une sécurité sociale solidaire.

Opérateur financiarisé qui, pour la CGT, ne garantit

ni pas la modération des cotisations,

ni les prestations dans la durée,

ni la prévention,

ni l'accompagnement social,

ni la réponse aux besoins de prestations complémentaires des agents qu'ils soient couverts à titre obligatoire ou facultatif.

Nous refusons de voir

- notre protection sociale complémentaire privatisée et deshumanisée
- notre salaire ponctionné de force pour alimenter des fonds de pension

La CGT demande l'abandon de ce choix